



Analyse : 1^{er} janvier au 31 mars 2010

SCPI

Bulletin trimestriel

Au 31/03/2010

ACTI PIERRE 1

Valeur de réalisation 2009 :
69 286 122 €

(sous réserve d'approbation par l'assemblée générale)

Revenu brut prévisionnel 2010 : 25,80 €

Rendement prévisionnel 2010 : 5,27%
(Dividende prévisionnel 2010 /
dernier prix acheteur 2009)

Marché secondaire

Prix d'exécution : 449,00 €

Parts en attente de vente : 0,15%

Taux d'occupation financier : 90,93%
(moyenne trimestrielle)

ACTI PIERRE 2

Valeur de réalisation 2009 :
78 548 513 €

(sous réserve d'approbation par l'assemblée générale)

Revenu brut prévisionnel 2010 : 17,40 €

Rendement prévisionnel 2010 : 5,56%
(Dividende prévisionnel 2010 /
dernier prix acheteur 2009)

Marché secondaire

Prix d'exécution : 297,20 €

Parts en attente de vente : 0,04%

Taux d'occupation financier : 98,56%
(moyenne trimestrielle)

ACTI PIERRE 3

Valeur de réalisation 2009 :
105 126 892 €

(sous réserve d'approbation par l'assemblée générale)

Revenu brut prévisionnel 2010 : 16,92 €

Rendement prévisionnel 2010 : 5,41%
(Dividende prévisionnel 2010 /
dernier prix acheteur 2009)

Marché secondaire

Prix d'exécution : 280,39 €

Parts en attente de vente : 0

Taux d'occupation financier : 94,94%
(moyenne trimestrielle)

Société de gestion

CILOGER

Mesdames, Messieurs,

En 2009, malgré une croissance en baisse de 2,2%, la consommation des ménages est restée positive de + 0,8%, faisant de la France un cas unique en Europe occidentale. Cependant, après huit années successives de progression de la consommation entre 2,1 et 2,7%, 2010 devrait être la troisième année à moins de 1%. De fait, les chiffres d'affaires en baisse commencent à dégrader la situation financière de certains commerçants, toutes les enseignes n'étant pas affectées de la même manière. Comme nous l'indiquions déjà en 2009, « l'achat raison a pris le pas sur l'achat coup de cœur ».

Pour préserver leur rentabilité, les enseignes continuent à orienter leur demande sur les meilleurs emplacements, en centre-ville comme dans les centres commerciaux. Les loyers restent stables sur les sites les plus recherchés car peu de surfaces sont disponibles.

Les investissements en murs de commerce ont représenté en 2009 un total de 1,9 milliard d'euros, soit une progression de 68% par rapport à 2008. Jamais le poids relatif du commerce dans le total des investissements n'a été aussi élevé (25%). Plus globalement confrontés à l'accroissement des risques locatifs, les acquéreurs, très majoritairement français, ont privilégié les produits sécurisés des cœurs de marché. Une très grande majorité des investissements ont donc concerné les commerces de pied d'immeuble (12%) et les centres commerciaux (60%). Cette tendance perdurera en 2010, les investisseurs resteront attirés par l'actif « commerce » mais souhaiteront rester sélectifs en suivant les enseignes dans leur quête d'emplacement.

Dans un contexte économique qui demeure contrasté, les taux d'occupations financiers, se sont légèrement contractés par rapport au dernier trimestre 2009 pour ACTIPIERRE 2 et ACTIPIERRE 3. Pour ACTIPIERRE 1, les libérations en fin d'année dernière des locaux commerciaux de Creil (60) et de bureaux d'Issy-les-Moulineaux (92) pèsent fortement sur ce même taux : hors ces 2 actifs l'occupation financière serait portée de 90,93% à 94,55%.

Néanmoins, par prudence, des réserves ont été constituées ou confortées ces dernières années : elles s'élèvent à la fin du trimestre pour ACTIPIERRE 1, ACTIPIERRE 2 et ACTIPIERRE 3 à respectivement trois mois, quatre mois et demi, et un peu moins de trois mois. Ces réserves permettent ainsi d'améliorer la capacité de résistance de vos SCPI, et de maintenir les objectifs de distribution prévisionnels.

Témoignage de l'attractivité toujours constante de vos SCPI, la quinzième augmentation de capital d'ACTIPIERRE 2, d'un montant total à collecter de 7 837 250 euros et ouverte le 23 février, a été souscrite en neuf jours. Nous remercions à cette occasion pour leur confiance tous les clients qui ont envoyé un dossier de souscription. La valeur des souscriptions recueillies sera exclusivement investie ou affectée à l'acquisition de nouveaux actifs immobiliers.

Parallèlement, toutes les résolutions qui ont été présentées à l'assemblée générale mixte d'ACTIPIERRE 3 du 25 janvier 2010 ont été largement approuvées, à plus de 94%. Il était proposé d'augmenter la capacité d'investissement de la SCPI, en recourant dans un premier temps, si nécessaire, à un endettement limité à 10 millions d'euros, et dans un deuxième temps en procédant, sous certaines conditions, à une ouverture de capital pour un montant équivalent. Cette possibilité est désormais intégrée par les équipes de CILOGER qui recherchent activement des locaux compatibles avec la stratégie d'investissement.

Enfin, toujours en matière d'investissement, ACTIPIERRE 1 a acquis le 29 mars 2010 une boutique sise au cœur de la partie commerçante de Saint-Germain-en-Laye (78), commune réputée pour son pouvoir d'achat et sa commercialité. Cette acquisition épuisant les fonds disponibles à l'investissement, l'autorisation donnée par l'assemblée générale de juin 2009 d'utiliser une facilité de caisse de cinq millions d'euros, et dont le renouvellement sera demandé à la prochaine assemblée, permettra de capter des opportunités sources de loyers supplémentaires.




Les assemblées générales annuelles d'approbation des comptes de l'exercice 2009 se tiendront le lundi 7 juin 2010 au siège social de vos SCPI, 147 boulevard Haussmann, 75008 PARIS (voir rubrique « Vie sociale » du présent bulletin). Si vous n'avez pas la possibilité d'y assister, nous vous invitons à nous retourner le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui sera joint à la convocation adressée fin mai à chacun des associés. Il vous permettra de participer aux décisions relatives à la gestion de vos sociétés.

Nous espérons vous retrouver nombreux aux assemblées annuelles, qui sont l'occasion d'engager le débat avec la société de gestion.


Laurent FLÉCHET

Président du Directoire - CILOGER

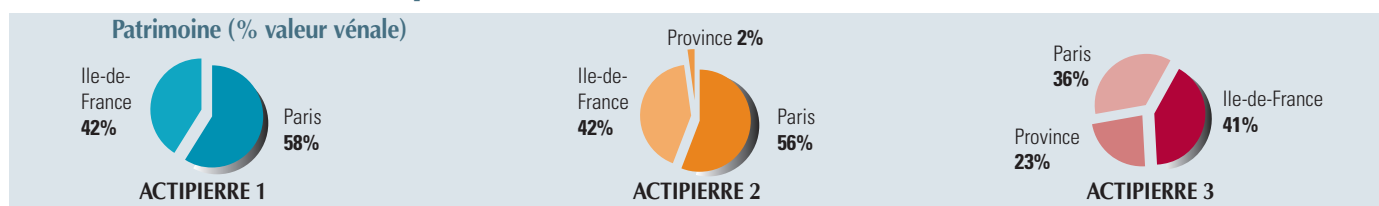
Evolution du capital

	Nombre d'associés	Capital nominal	Capitalisation ⁽¹⁾
 ACTI PIERRE 1	2 537	23 409 000 €	75 829 860 €
 ACTI PIERRE 2	3 272	49 936 718 €	107 283 822 €
 ACTI PIERRE 3	2 232	60 502 850 €	122 791 030 €

(1) Nombre de parts x dernier prix acheteur sur le marché secondaire organisé

	31/12/2009	31/03/2010	
 ACTI PIERRE 2	Nombre d'associés	3 245	3 272
	Nombre de parts	300 000	327 025
	Emission de parts nouvelles	-	27 025
	Capital social en euros	45 810 000 €	49 936 718 €
	Capitaux collectés (nominal + prime d'émission)	64 870 798 €	72 708 048 €

Evolution du patrimoine



Investissements – Arbitrages

- En adéquation avec sa stratégie d'investissement, qui privilégie les commerces pieds d'immeuble en Ile-de-France, **ACTIPIERRE 1** a acquis le 29 mars 2010 une boutique située au cœur de la partie commerçante de Saint-Germain-en-Laye (78), commune à fort pouvoir d'achat considérée comme le « plus grand centre commercial à ciel ouvert de l'ouest parisien » avec plus de 800 commerces implantés surtout en centre-ville. Le local est loué à un journal de petites annonces à dimension nationale présent sur le site depuis cinq ans. Avec un prix acte en mains de 1 050 000 euros, la rentabilité nette de cet investissement ressort à 6,30%. Cette acquisition épuise quasiment les fonds disponibles à investir de la SCPI qui s'élevaient à 1 065 231 euros au 31 décembre 2009.



2, rue de Paris – Saint-Germain-en-Laye (78)

- La valeur des souscriptions recueillies lors de la dernière augmentation de capital d'**ACTIPIERRE 2** sera exclusivement investie ou affectée à l'acquisition de nouveaux actifs immobiliers. Dans un contexte de fortes tensions sur les murs de commerces, CILOGER recherche activement des locaux afin de saisir des opportunités de marchés génératrices de revenus pérennes.
- Aucun mouvement de patrimoine n'a eu lieu ce trimestre pour **ACTIPIERRE 3**. Le solde à investir était de 386 410 euros au 31 décembre 2009, insuffisant pour réaliser une acquisition en adéquation avec la stratégie d'investissement, tant en terme de valorisation patrimoniale que de sécurité de revenus. L'autorisation donnée par l'assemblée générale d'utiliser une facilité de caisse de dix millions d'euros permet d'étudier des dossiers cohérents avec la politique d'investissement dans des délais non contraignants et sans effet dilutif.

Mouvements locatifs



Libérations :

- Paris 1^{er} – 1, rue de Turbigo – C – 300 m²
- Paris 3^e – 166, rue Saint-Martin-C-399 m²
- Paris 5^e – 75, rue de la Tournelle – C – 35 m²
- Paris 9^e – 13, rue Condorcet – C – 78 m²
- Paris 10^e – 10, rue Château Landon – C – 50 m²
- Paris 15^e – 330, rue Lecourbe – C – 70 m²
- Paris 15^e – 11, rue Sainte Félicité- B - 195 m²
- Evry (91) – 9, boulevard Europe – C 57 m²

Locations :

- Paris 1^{er} – 1, rue de Turbigo – C – 300 m²
- Paris 8^e – 25 rue Penthièvre – B – 80 m²
- Paris 15^e – 330, rue Lecourbe – C – 70 m²
- Saint Germain en Laye (78)
75 rue au Pain -C-56 m²

Quatre locaux parisiens ont été libérés dans le cadre d'expulsions (Saint-Martin, Tournelle, Condorcet, Château Landon). A Evry (91), une boutique a été libérée suite à un contentieux.

Si aucune cession de droit au bail n'a été régularisée, deux cessions de fonds de commerce ont été réalisées.

Par ailleurs, quatre relocations ont été négociées sur trois sites parisiens (Turbigo, Penthièvre, Lecourbe) et à Saint-Germain-en-Laye (avec un droit d'entrée de 30 000 euros HT).



Libérations :

- Paris 9^e – 82, rue Rochechouart – C – 42 m²
- Paris 17^e – 62, rue de Levis – C – 53 m²
- Versailles (78) C – 63 m²

Locations :

- Néant

Ont été libérés, un local de 57 m² à Versailles (78) suite à une liquidation, un local de 40 m² à Paris Rochechouart suite à une expulsion, un local de 53 m² à Paris Levis dans le cadre d'un protocole de résiliation amiable anticipé (avec une indemnité de 30 000 euros HT).



Libérations :

- Paris 9^e – 7, rue Cadet – C – 46 m²
- Paris 14^e – 17, rue Boulard – C – 41 m²

Locations :

- Paris 14^e – 17, rue Boulard – C – 41 m²
- Maisons-Alfort (94)-rue Renault- C – 75m²
- Courbevoie (92)-avenue Marceau-C-83 m²
- Le Cannel (06)-Place Sauvaigo - C-38 m²

Quatre relocations et quatre renouvellements de baux ont été conclus durant le trimestre. Une cession de droit au bail a été régularisée sur les locaux de la rue Montorgueil (Paris) permettant le paiement d'une indemnité de 80 000 euros HT et une augmentation du loyer. Parallèlement 3 cessions de fonds de commerce ont été régularisées.

Un congé à effet du 3^{ème} trimestre 2010 a été reçu sur la boutique de Saint Maurice (94).

Occupation du patrimoine - Encaissements des loyers

	Taux d'occupation en loyers facturés en % (1)		Taux d'encaissement des loyers en % (2)
	Taux moyen 2009	1 ^{er} trimestre 2010	1 ^{er} trimestre 2010
ACTI PIERRE 1	97,08	90,93	90,75
ACTI PIERRE 2	99,41	98,56	92,16
ACTI PIERRE 3	96,31	94,94	96,74

(1) *Loyers facturés*
Loyers potentiels




(2) *Loyers encaissés*
Loyers facturés

Ce taux est calculé sur les bases suivantes :
- loyers du trimestre précédent
- encaissement relatif à ces loyers reçus à la date d'arrêté

Revenus distribués

Pour ACTIPIERRE 1 et ACTIPIERRE 3, les revenus distribués par part au titre du premier trimestre 2010 sont identiques à ceux du précédent trimestre. A périmètre constant, les prochaines distributions de l'année sont anticipées stables.

Pour ACTIPIERRE 2, la distribution par part a été portée de 4,20 euros à 4,35 euros (+3,6%). A périmètre constant, les trois prochaines distributions sont également anticipées sans changement.

		Acompte mis en paiement le	Acompte par part	Acompte après prélèvements sociaux	Acompte après PLF*
 ACTI PIERRE 1	Rappel : Total 2009		26,70 €	26,63 €	26,54 €
	1 ^{er} trimestre 2010	19/04/2010	6,45 €	6,44 €	6,43 €
 ACTI PIERRE 2	Rappel : Total 2009		16,20 €	16,19 €	16,18 €
	1 ^{er} trimestre 2010	19/04/2010	4,35 €	4,35 €	4,35 €
 ACTI PIERRE 3	Rappel : Total 2009		16,32 €	16,60 €	16,56 €
	1 ^{er} trimestre 2010	19/04/2010	4,23 €	4,23 €	4,22 €

* Prélèvement libératoire forfaitaire sur les revenus financiers.

Pour calculer le montant de vos revenus, il vous suffit de multiplier le montant de l'acompte par le nombre de parts que vous détenez ; un avis de crédit est adressé à chaque associé avec le bulletin trimestriel.

Compte tenu du montant très faible des produits financiers et des arrondis en découlant, l'acompte après prélèvements effectivement perçu pourra être légèrement différent de celui indiqué ci-dessus.

Les prélèvements sociaux et libératoires sont ainsi calculés au premier trimestre 2010 sur des montants de produits financiers fiscalement imposables, de respectivement 0,05, 0, et 0,03 euros par part pour ACTIPIERRE 1, ACTIPIERRE 2 et ACTIPIERRE 3.

La trésorerie disponible est entièrement placée en certificats de dépôts émis par de grandes banques françaises, sécurisés et sans aucune incidence fiscale sur les seuils de cession de valeurs mobilières de placement. Dans l'environnement financier actuel, les taux de rendement de ces supports sont très faibles, de l'ordre de 0,4%, mais cette gestion extrêmement prudente a permis à votre SCPI de ne pas être affectée par des "actifs financiers toxiques".

Le prochain revenu trimestriel sera mis en paiement entre le 15 et le 20 juillet 2010.




Il est rappelé que pour le paiement des revenus, le virement bancaire est le mode le plus efficace en termes de sécurité et de délais. Pour éviter l'usage inadapté de lettres-chèques, il suffit de communiquer à CIOGER un Relevé d'Identité Bancaire et de signaler impérativement tout changement de domiciliation bancaire.

■ Marché des parts

Avec des parts en attente de vente qui restent très faibles (respectivement 0,15%, 0,04% et 0% pour ACTIPIERRE 1, 2 et 3), les prix d'exécution du marché secondaire demeurent globalement bien orientés compte tenu de la conjoncture encore difficile.

Le prix d'exécution d'ACTIPIERRE 3 consolide légèrement dans un marché très étroit où le nombre de parts mises en vente depuis le début de l'année ne représente que 0,05% du nombre de parts de la SCPI.

- 449,00 € pour ACTIPIERRE 1, en progression de + 1% par rapport à fin 2009
- 283,56 € pour ACTIPIERRE 2, en progression de + 5% par rapport à fin 2009
- 280,39 € pour ACTIPIERRE 3, en régression de -1% par rapport à fin 2009.

	Date de confrontation	Nombre de parts échangées	Prix d'exécution	Prix acheteur
 ACTI PIERRE 1	27/01/2010	282	443,91	490,00
	24/02/2010	267	443,91	490,00
	31/03/2010	155	449,00	495,62
 ACTI PIERRE 2	27/01/2010	44	303,49	334,99
	24/02/2010	234	290,81	321,00
	31/03/2010	381	297,20	328,06
 ACTI PIERRE 3	27/01/2010	62	275,00	303,55
	24/02/2010	47	276,31	305,00
	31/03/2010	77	280,39	309,50

Le prix d'exécution correspond au montant revenant au vendeur. Le prix d'acquisition est le prix d'exécution majoré des frais.

Calendrier des prochaines confrontations

Date limite de réception des ordres

Mardi 27 avril 2010
Mardi 25 mai 2010
Mardi 29 juin 2010
Mardi 27 juillet 2010

Date de confrontation

Mercredi 28 avril 2010
Mercredi 26 mai 2010
Mercredi 30 juin 2010
Mercredi 28 juillet 2010

Parts inscrites à la vente

Le nombre de parts à la vente figurant sur le carnet d'ordres est de 229 (0,15% des parts) pour ACTIPIERRE 1, de 141 (0,04%) pour ACTIPIERRE 2 et de 0 pour ACTIPIERRE 3.

Modalités d'acquisition et de cession des parts

Le capital des SCPI ACTIPIERRE 1, 2 et 3 étant fermé, l'acquisition sur le marché secondaire constitue la seule possibilité d'acheter des parts. Les transactions sont susceptibles d'être réalisées selon l'une ou l'autre des deux modalités suivantes : soit au prix d'exécution avec intervention de la société de gestion, soit par cession directe entre vendeurs et acheteurs.

Les parts cédées cessent de participer aux distributions d'acomptes et à l'exercice de tout autre droit à partir du premier jour du trimestre civil au cours duquel la cession intervient ; les parts acquises entrent en jouissance le premier jour du trimestre civil au cours duquel elles ont été souscrites.

CILOGER, qui a choisi d'appliquer les prescriptions de la directive "Marchés d'Instruments Financiers" (MIF) aux SCPI sous gestion, place tout nouveau souscripteur, personne physique, sous le statut "client non professionnel".

■ Acquisition et cession de parts avec intervention de la société de gestion

Le fonctionnement du marché secondaire, les informations réglementaires ainsi que les mandats d'achat ou de vente sur le marché secondaire sont disponibles sur le site internet www.ciloger.fr ou directement auprès des services de CILOGER.

Le prix d'exécution est établi le dernier mercredi du mois, la veille en cas de jour férié ; les ordres sont exécutés à ce seul prix, auquel peut être échangée la plus grande quantité de parts. A limite de prix égale, les ordres les plus anciens sont exécutés.

Les ordres doivent mentionner le prix souhaité : à l'achat, le prix limite maximum tous frais compris et à la vente, le prix limite minimum net vendeur. Ils doivent être adressés par lettre recommandée avec avis de réception et parvenir à **CILOGER – 147 boulevard Haussmann – 75008 Paris, au plus tard la veille de la confrontation à 16h00.**

Conformément à la faculté offerte par l'article 422-25 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, une couverture égale au montant total du prix d'achat est demandée pour tout ordre d'achat ; elle est utilisée pour assurer le règlement des parts acquises. Les couvertures par chèque de banque doivent être reçues par CILOGER au plus tard à 16h00 la veille de l'établissement du prix d'exécution ; les couvertures par chèque barré (ordinaire) doivent être reçues par CILOGER neuf jours calendaires avant l'établissement du prix d'exécution. Le remboursement de la couverture, intégral en cas d'ordre non servi, partiel en cas de soulte, est effectué dans un délai maximal de 20 jours à compter du dernier jour du mois de la dernière confrontation.

Il est toujours possible de modifier votre ordre en retournant le formulaire d'annulation – modification de votre ordre, disponible sur simple demande auprès de CILOGER ou sur le site internet.

Le total des frais d'achat sur le marché secondaire organisé est de 10,382% TTC (5% de droits d'enregistrement + 5,382% de commission).

■ Cession directe entre vendeurs et acheteurs

Les conditions de vente sont dans ce cas librement débattues entre les intéressés (cession dite "de gré à gré"). Une fois la cession effectuée, la déclaration de cession de parts sociales non constatée par un acte doit être enregistrée auprès de la recette des impôts de l'acheteur ou du vendeur, et les intéressés doivent s'acquitter des droits d'enregistrement de 5% directement auprès du Trésor Public.

Si la cession s'opère par cession directe, ou par voie de succession ou de donation, CILOGER perçoit un forfait de frais de dossier, actuellement de 134,32 euros TTC ; ce forfait est indexé au 1er janvier de chaque année sur l'indice INSEE des prix des services (4009 E).

■ Vie sociale

■ Assemblées Générales annuelles de juin 2010

La date des assemblées générales annuelles d'approbation des comptes a été fixée au lundi 7 juin 2010 au siège social de vos SCPI - 147, boulevard Haussmann, 75008 PARIS.

Elles débuteront à : 10H00 pour ACTIPIERRE 2 – 14H00 pour ACTIPIERRE 1 – 16H30 pour ACTIPIERRE 3

A cette occasion, les mandats des neuf membres des Conseils de surveillance d'ACTIPIERRE 1 et ACTIPIERRE 3 seront renouvelés.



Ces assemblées générales seront des assemblées mixtes, car compte tenu de certaines évolutions légales et jurisprudentielles, il vous sera également soumis une proposition de modification des dispositions statutaires relatives à la convocation et au vote lors des assemblées générales lorsque les droits portant sur les parts de votre société sont démembrés (usufruit/nue-propriété).

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez personnellement assister à ces assemblées, CILOGER vous engage à voter nombreux au moyen du formulaire unique de vote par procuration ou par correspondance, que vous trouverez joint à la convocation qui vous sera adressée fin mai. Conformément à la loi, les associés possédant ensemble ou individuellement 2 082 parts pour ACTIPIERRE 1, 2 955 parts pour ACTIPIERRE 2 et 3 305 parts pour ACTIPIERRE 3 (sur la base du nombre de parts arrêté au 31 mars 2010) ont la possibilité de déposer une demande d'inscription de projet de résolution à l'ordre du jour de l'assemblée. Cette demande doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception 25 jours au moins avant la date de l'assemblée réunie sur première convocation. La société de gestion accuse réception des projets de résolution par lettre recommandée dans un délai de 5 jours à compter de cette réception.

■ Fiscalité

Prélèvements à la source sur les placements de trésorerie

- si vous avez opté pour le prélèvement libératoire forfaitaire sur les revenus financiers réalisés par votre SCPI : 30,10% (18% d'impôt + 12,10% de prélèvements sociaux). Vous disposez de la faculté de modifier votre choix en nous adressant votre demande par courrier **avant le 31 mars de chaque année. Le choix retenu pour l'année ne peut être modifié en cours d'exercice.**

- si vous n'avez pas opté pour le prélèvement libératoire forfaitaire : CILOGER procède à la retenue à la source des prélèvements sociaux (12,10%). Vous resterez imposé l'année suivante sur les revenus financiers, déduction faite des prélèvements sociaux.

Déclaration des revenus 2009

CILOGER vous a adressé les éléments nécessaires pour remplir votre déclaration fiscale. Pour tous renseignements relatifs aux déclarations de parts de SCPI vous pouvez appeler notre ligne dédiée au 01.56.88.92.56 ou votre gestionnaire SCPI habituel.

Impôt de Solidarité sur la Fortune

Si vous êtes concerné par l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et domicilié en France, nous vous rappelons que vous êtes tenu de déposer une déclaration n° 2725 au plus tard le 15 juin 2010.

La valorisation à prendre en considération pour compléter votre déclaration fiscale est le dernier prix d'exécution connu au 31 décembre 2009, qui s'établit à 443,91 euros par part pour ACTIPIERRE 1, et à 283,56 euros par part pour ACTIPIERRE 2 et ACTIPIERRE 3.

■ OPCI

L'Organisme de Placement Collectif Immobilier et ses règles de gestion ont été intégrés au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (arrêté du 18 avril 2007 publié au journal officiel du 15 mai 2007).

La réglementation prévoit que les associés des SCPI soient consultés en assemblée générale extraordinaire pour décider de la transformation éventuelle de leur SCPI en OPCI et, le cas échéant, de la forme d'OPCI choisie (FPI : fonds de placement immobilier distribuant des revenus fonciers ou SPPICAV : société de placement à prépondérance immobilière et à capital variable, distribuant des revenus de capitaux mobiliers) ; le délai imparti est de cinq ans à compter de l'homologation du règlement général de l'AMF, c'est-à-dire qu'il court jusqu'au 15 mai 2012. CILOGER souhaitait effectuer cette consultation lors d'un prochain exercice afin d'être en mesure d'apporter aux associés des réponses totalement éclairées aux éventuelles questions posées.

Nonobstant, dans un souci de neutralité, la société de gestion a décidé d'agréer les résolutions visant au maintien de vos SCPI dans leur forme juridique actuelle et présentées par certains associés lors des assemblées générales extraordinaires de juin 2009. Ces résolutions ont été adoptées sur ACTIPIERRE 1, ACTIPIERRE 2 et ACTIPIERRE 3.

■
Pour tous renseignements : M. Patrick LE MAIRE - CILOGER

147 boulevard Haussmann – 75008 PARIS – Tél : 01 56 88 92 93 – Fax : 01 56 88 92 22 – www.ciloger.fr

La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier, a obtenu les visas de la Commission des Opérations de Bourse, devenue l'Autorité des marchés financiers :

ACTIPIERRE 1 : SCPI n° 03-34 du 28/10/2003 / ACTIPIERRE 2 : SCPI n° 10-01 du 05/02/2010 / ACTIPIERRE 3 : SCPI n° 03-11 en date du 24/06/2003

CILOGER a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers n° GP 07000043 en date du 10 juillet 2007

La politique de gestion des conflits d'intérêts mise en place par Ciloger est consultable sur son site internet.

